

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 26 novembre 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet  
M. Raymond Champagne, trésorier  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Sylvain Tousignant

---

#### **CE-2008-1106-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2008-1107-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2008-1108-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 19 NOVEMBRE 2008**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 19 novembre 2008, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2008-1109-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSION**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission des sports, loisirs et culture du 3 septembre 2008 ;
  - de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 14 octobre 2008.
- 

#### **CE-2008-1110-REC PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE**

ATTENDU les mandats confiés par le Comité exécutif à la Commission des sports, loisirs et culture, à savoir :

- Mettre sur pied un projet de politique du sport et de l'activité physique ;
- Préparation d'un plan d'action de la Politique du sport et de l'activité physique.

ATTENDU le dépôt d'un projet de Politique du sport et de l'activité physique par la Commission des sports, loisirs et culture au Comité exécutif du 18 juin 2008 ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-598-REC recommandant au Conseil l'adoption de la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que le mandat au service des communications pour la préparation du plan de communication ;

ATTENDU QUE les membres de la Commission ont analysé chacune des mesures suggérées dans le processus de consultation de ladite Politique ;

ATTENDU la recommandation numéro LOI-2008-09-03/01 de la Commission des sports, loisirs et culture concernant le plan d'action de la Politique du sport et de l'activité physique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission des sports, loisirs et culture, que le Comité exécutif accepte les mesures suivantes pour faire partie intégrante du Plan d'action de la Politique des sports et de l'activité physique pour l'année 2009 et recommande au Conseil leur adoption :

- améliorer la signalisation du réseau cyclable ;
- publier un calendrier d'activités sur le site internet ;
- accroître la capacité d'accueil des activités aquatiques ;
- évaluer la mise aux normes et la mise en état des lieux de pratique (terrains sportifs) ;
- mettre à jour la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes du milieu ;
- faire la promotion du bénévolat associatif auprès de la population ;
- offrir aux plus démunis les places libres dans les activités après la période d'inscription ;
- encourager la tenue d'événements à caractère familial et faisant la promotion de la pratique du sport et de l'activité physique.

Que la Direction générale soit et est mandatée afin de préparer une proposition budgétaire.

---

**CE-2008-1111-REC    INTERSECTION DU BOULEVARD LAURIER ET  
FORUM DE LA PLAINE**

ATTENDU QUE le Comité de circulation a reçu une demande pour l'installation d'un feu de circulation à l'intersection de la rue Maria et du boulevard Laurier ;

ATTENDU QUE dans ce secteur, la localisation de l'aréna, un peu plus au nord que la rue Maria, entraîne régulièrement des risques d'accident sur le boulevard Laurier ;

ATTENDU QUE le boulevard Laurier est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2008-10-14/01 de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation) concernant l'installation d'un nouveau feu de circulation à l'intersection du boulevard Laurier et de la rue des Galets (face à l'aréna) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation), que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une

demande soit faite au ministère des Transports du Québec pour l'installation d'un nouveau feu de circulation à l'intersection du boulevard Laurier et de la rue des Galets (face à l'aréna).

---

**CE-2008-1112-REC    COMITÉ DE CIRCULATION / 14 OCTOBRE  
2008 / REQUÊTES DE SIGNALISATION**

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 14 octobre 2008, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

<b><u>REQUÊTE</u></b>	<b><u>DÉTAIL</u></b>
CC-2008-10-14/03	Enlèvement des panneaux « interdiction de stationner » sur la rue Théberge, en face du local des Chevaliers de Colomb du 505, rue Théberge ;
CC-2008-10-14/04	Interdiction de virage à droite sur feu rouge à l'intersection de la route 335 et de la rue Camus ;
CC-2008-10-14/05	Enlèvement des panneaux « interdiction de stationner lundi, mercredi et vendredi d'un côté ; mardi et jeudi de l'autre côté » sur la rue Théberge, entre la rue Langlois et la montée Masson ;
CC-2008-10-14/07	Installation d'un panneau « arrêt » sur la rue Rodrigue, en direction nord, à l'intersection de la rue Adonis ;
CC-2008-1014/09	Installation de panneaux qui autorisent le stationnement durant cinq (5) minutes, en face des boîtes postales sur la rue de Poitiers, entre le boulevard des Seigneurs et la rue de la Giboulée ;
CC-2008-10-14/10	Enlèvement du panneau « arrêt » sur la rue Sébastien, entre les rues Isabelle et Blanchette ;
CC-2008-10-14/12	Installation de panneaux « arrêt » sur la rue Léonard-Éthier, à l'intersection de la rue Marie-Goupil.

---

**CE-2008-1113-DEC    SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS  
/ INGÉNIERIE EN MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ  
ET CIVILE / PLANS ET DEVIS ET  
SURVEILLANCE / CONSTRUCTION DE LA  
CASERNE D'INCENDIE NUMÉRO 1 SUR LA  
CÔTE DE TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'un ingénieur-conseil en mécanique, électricité et civil pour la réalisation des plans et devis et surveillance pour la construction d'une caserne de pompier (caserne numéro 1) sur côte de Terrebonne, près du stationnement incitatif de l'AMT (SOU-2008-57) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 6 novembre 2008, à savoir:

Claulac inc., experts-conseils  
Génivar Société en commandite

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 86 à la firme Claulac inc. et un pointage de 74 à la firme Génivar Société en commandite, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Claulac inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter la soumission de la firme **CLAULAC INC., EXPERTS-CONSEILS**, pour les services professionnels d'un ingénieur-conseil en mécanique, électricité et civil pour la réalisation des plans et devis et surveillance pour la construction d'une caserne de pompier (caserne numéro 1) sur côte de Terrebonne, près du stationnement incitatif de l'AMT, pour un montant de 74 293,69\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 353. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0326 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-1114-DEC NOMINATION / PERSONNE-RESSOURCE /  
AUDIENCE PUBLIQUE / PROJET TRAIN DE  
L'EST : LIEN MASCOUCHE-TERREBONNE-  
REPENTIGNY**

ATTENDU la lettre du 21 novembre 2008 du bureau d'audiences publiques sur l'environnement nous informant qu'il a reçu de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, le mandat d'enquête et d'audience publique portant sur le projet *Train de l'Est : lien Mascouche-Terrebonne-Repentigny* et que le mandat d'enquête débutera le 9 décembre prochain ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit désigner une personne à titre de personne-ressource pouvant répondre aux interrogations du public et de la commission d'enquête chargée d'examiner le projet précité ;

ATTENDU QU'il est opportun de nommer M. Guy Daoust, chef du service planification et développement urbain à la Direction de l'aménagement du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif nomme M. Guy Daoust, chef du service planification et développement urbain à la Direction de l'aménagement du territoire, à titre de personne-ressource dans le cadre des audiences publiques sur le projet *Train de l'Est : lien Mascouche-Terrebonne-Repentigny*.

---

**CE-2008-1115-REC MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 368**

ATTENDU QUE le 2 juin 2008, le Conseil municipal adoptait la résolution numéro 295-06-2008 afin de modifier la quote-part à payer au promoteur

dans le cadre du règlement numéro 368 pour des travaux de conduites d'égout pluvial, de fondation de rue, de construction de bordures, de trottoirs, de piste cyclable, de pavage, d'éclairage routier et d'aménagement paysager dans le boulevard des Plateaux. La quote-part au montant de 402 981\$ passait à 554 732\$;

ATTENDU QUE depuis l'adoption de la résolution, nous avons reçu une demande du contentieux du ministère des Affaires municipales et des Régions pour modifier également l'article 2 et faire les ajustements requis en considération de la modification du 2 juin 2008;

ATTENDU QUE la résolution du 2 juin prévoyait un montant de quote-part plus élevé, le montant des travaux mentionné à l'article 2 doit être modifié pour un montant moindre, soit 3 548 918\$ puisque le montant total du règlement est le même, soit 4 103 650\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, de recommander au Conseil de modifier l'article 2 du règlement numéro 368 pour remplacer le montant des travaux de 3 700 669\$ à 3 548 918\$.

---

**CE-2008-1116-REC    RENOUELEMENT    /    MANDAT    /  
PROCUREUR À LA COUR MUNICIPALE POUR  
L'ANNÉE 2009**

ATTENDU QUE le mandat des procureurs Champagne Perreault, avocats, à la Cour municipale prend fin le 31 décembre 2008;

ATTENDU la réception de l'offre de services professionnels de la firme Champagne Perreault, avocats, pour l'année 2009 pour représenter la Ville à la Cour municipale ;

ATTENDU QUE cette offre tient compte que la firme représentera la Ville pour 225 séances pour l'année 2009. En effet, en considération du fait que les dossiers de poursuite au criminel se font depuis le 1<sup>er</sup> mai 2008 à Saint-Jérôme, le nombre de séances pour l'année 2009 a été fixé à 225. En 2008, l'offre de services professionnels de la firme était basée sur 315 séances pour un montant de 189 000\$;

ATTENDU QUE le prix proposé à l'offre de services, par séance, est le même que l'an dernier indexé de 2% ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter l'offre de services de la firme Champagne, Perreault, avocats, datée du 18 novembre 2008, pour représenter la Ville pour tous les recours de nature pénale, criminelle et civile devant la Cour municipale (sauf Bois-des-Filion) pour l'année 2009, le tout pour un montant de 137 700\$ (taxes en sus).

---

**CE-2008-1117-DEC    POURSUITE / CONSORTIUM MR CANADA  
INC.    /    SOUMISSIONS POUR LA  
CONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUATIQUE  
ET SPORTIF**

ATTENDU QUE le 17 novembre 2008, la Ville de Terrebonne a reçu une requête introductive d'instance au montant de 941 653,70 \$ pour des dommages suite au rejet des soumissions pour la construction du Complexe aquatique et sportif le 14 novembre 2005 ;

ATTENDU QUE cette requête a été transmise à nos assureurs;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier Consortium MR Canada inc.. c. Ville de Terrebonne (700-17-005587-083).

---

**CE-2008-1118-REC VILLE DE TERREBONNE c. 3479447  
CANADA INC. ET RESSORTS UNIVERSELS  
INC.**

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 12 mai 2003, le Conseil municipal décrétait l'acquisition d'une partie des lots 60, 61, 62 et 63 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne (Tricompost);

ATTENDU QUE l'indemnité d'expropriation à Tricompost (3479447 Canada inc.) n'a pas été versée au complet;

ATTENDU QUE les procureurs des expropriés ont requis le versement au complet du solde de l'indemnité au montant de 100 000\$ et que la Ville s'y est opposée;

ATTENDU QUE le principal motif invoqué par les procureurs des expropriés consiste à dire que les procureurs de la Ville n'étaient pas mandatés pour verser une indemnité partielle;

ATTENDU QUE nos procureurs nous ont informé qu'il y aurait lieu de bonifier leur mandat et qu'à cet effet un projet de résolution a été rédigé pour être adopté à la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2008, lequel projet de résolution ainsi que la lettre explicative produite par Me Denis Bouchard sont joints à la présente;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, de recommander au Conseil municipal d'adopter le projet de résolution préparée par nos procureurs, lequel est rédigé comme suit :

*« ATTENDU QUE le Conseil municipal adoptait, le 12 mai 2003, le règlement numéro 129 visant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie des lots 60, 61, 62 et 63 du cadastre officiel de la Paroisse Saint-Louis-de-Terrebonne;*

**ATTENDU QUE** ledit règlement prévoyait, à son article 7 que :

**ARTICLE 7**

*« La firme Deveau, Lavoie, Bourgeois, Lalande & Associés, avocats, est mandatée pour procéder à l'acquisition par voie d'expropriation des immeubles mentionnés à l'article 1 du présent règlement conformément à la Loi sur l'expropriation et voir à la préparation des documents requis. Ladite firme est également mandatée et autorisée à présenter une requête à la Cour supérieure du district de Terrebonne en vertu de l'article 54 de la Loi sur l'expropriation en vu de l'obtention du transfert de propriété desdits immeubles préalablement aux délais mentionnés à l'article 53.2 de la Loi. Ladite firme est également mandatée à procéder auxdites acquisitions de gré à gré le cas échéant ».*

**ATTENDU QUE** dans le cadre de leur mandat, les procureurs de la Ville ont présenté, le 16 février 2004, une requête intitulée « Requête de la partie expropriante pour la suspension de la distribution de l'indemnité provisionnelle »;

**ATTENDU QUE** cette requête était nécessaire en raison de la nécessité de procéder à des travaux de réhabilitation environnementale sur les terrains expropriés;

**ATTENDU QU'**après diverses discussions, une transaction est intervenue entre les parties le 19 février 2004 à l'effet qu'une somme de 100 000\$ serait conservée au greffe de la Cour supérieure et que ladite somme ne pourrait faire l'objet d'un retrait sans le consentement des procureurs de la Ville;

**ATTENDU QU'**en conséquence de cette transaction, une somme de 100 000\$ est toujours à ce jour consignée au greffe de la Cour supérieure;

**ATTENDU QU'**en tout temps pertinent aux présentes, la Ville, par l'entremise de son greffier, Denis Bouffard, avocat, a été informée de cette transaction et y a donné son consentement;

**ATTENDU QUE** la partie expropriée a présenté une requête visant à obtenir la distribution des sommes déposées au greffe de la Cour supérieure;

**ATTENDU QUE** lors de l'audition de ladite requête, la partie expropriée a notamment plaidé la nullité de la transaction à l'effet que la Ville n'avait pas donné son consentement par l'entremise d'une résolution;

**ATTENDU QUE** la Ville considère et a toujours considéré que le mandat accordé à ses procureurs, aux termes de l'article 7 précité, inclus le pouvoir de lier la Ville dans le cas d'une transaction;

**ATTENDU QU'**afin d'éliminer toute ambiguïté qui pourrait exister quant à la nature de ce mandat, la Ville entend, par la présente, préciser la nature dudit mandat et de ratifier l'ensemble des gestes posés par ses procureurs eu égard aux procédures judiciaires en expropriation et quant à la transaction intervenue entre les parties;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE :**

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes;
2. La Ville confirme, par la présente, que le cabinet d'avocats maintenant connu sous le nom Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, s.e.n.c.r.l. était, en tout temps pertinent aux présentes, autorisé, aux termes de l'article 7 du règlement 129 adopté le 12 mai 2003, à procéder à quelque règlement, transaction ou entente et à signer pour et à l'acquit de la Ville tout document visant à constater tel règlement, transaction ou entente;
3. A cette fin, elle ratifie tous et chacun des gestes, actes de procédures, conventions, engagements et transactions intervenus dans le cadre du mandat desdits procureurs eu égard aux fins précisées à son règlement numéro 129 et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, la transaction intervenue entre la Ville et la partie expropriée et constatée aux termes d'une lettre datée du 19 février 2004. »

---

**CE-2008-1119-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 276 517,32\$ préparée le 20 novembre 2008.

---

**CE-2008-1120-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 87 469,81\$ préparée le 19 novembre 2008.
-

**CE-2008-1121-REC SUBVENTION AUX COMPLEXES SPORTIFS  
TERREBONNE INC. / TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT ET D'IDENTIFICATION  
POUR LES 2 GLACES TERREBONNE**

ATTENDU QUE la firme Octane a préparé pour le compte de l'organisme Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. un projet pour la signalisation et l'aménagement de la Cité du Sport ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de l'organisme Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. a adopté le 25 juin 2008 le plan d'aménagement de la firme ICM préparé selon les normes du projet d'Octane, le tout en considération de l'intention de la Ville de Terrebonne de subventionner les dépenses reliées à ce projet d'aménagement ;

ATTENDU QUE l'organisme Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. procède actuellement à la réalisation des travaux d'aménagement et d'identification pour l'immeuble La Cité du Sport ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil, et ce, dans le cadre des travaux pré-cités, l'octroi d'une subvention à l'organisme Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. pour l'aménagement et l'identification pour Les 2 Glaces Terrebonne au montant de 438 000\$. Que ledit montant soit pris à même la réserve pour imprévus.

---

**CE-2008-1122-DEC NOMINATIONS / CHAUFFEUR DE VÉHICULES  
MOTORISÉS C / SERVICE DE LA VOIRIE /  
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-1173-DEC autorisant l'abolition des fonctions d'opérateur concierge aréna et de concierge aréna rétroactivement au 9 octobre 2007 ;

ATTENDU la résolution du Conseil numéro 615-10-2007 autorisant la réaffectation de six (6) postes d'employés cols bleus au service de la voirie et au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer :

M. Marc Bonneville, opérateur concierge aréna au poste de chauffeur de véhicules motorisés C ;

M. Alain Labbé, opérateur concierge aréna au poste de chauffeur de véhicules motorisés C ;

M. Alain Martel, concierge aréna au poste de chauffeur de véhicules motorisés C.

à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 10 octobre 2008, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2008-1123-DEC NOMINATION / CHAUFFEUR DE VÉHICULES  
MOTORISÉS C / SERVICE DE LA VOIRIE /  
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de chauffeur de véhicules motorisés C au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;



Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. François Dumais au poste de chauffeur de véhicules motorisés C au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2008-1124-DEC    RENOUELEMENT D'ADHÉSION POUR LE  
REGROUPEMENT        D'ACHATS        DE  
CARBURANTS EN VRAC (ESSENCE/DIESEL)**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2006-19-DEC confiant à l'Union des municipalités du Québec, pour les années 2006 à 2008 inclusivement, le mandat de préparer, en son nom et en celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achats regroupés des différents types de carburants nécessaires aux activités de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec invite, à nouveau, la Ville de Terrebonne à joindre son regroupement d'achats pour le carburant en vrac (essence et diesel);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que la Ville de Terrebonne renouvelle l'adhésion au regroupement proposé par l'Union des municipalités du Québec, du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2012, et l'autorise à préparer, en son nom et en celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achats regroupés des différents types de carburants nécessaires aux activités de la Ville de Terrebonne.

---

**CE-2008-1125-DEC    SOUMISSION / MISE EN PLACE D'UNE  
INSTALLATION        SEPTIQUE        CASERNE  
NUMÉRO 4**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la mise en place d'une installation septique à la caserne numéro 4 située au 6741, boulevard Laurier;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

Excavation Serge Lajoie enr.	21 000,00\$
Excavation Réjean Allaire ltée	21 401,10\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Excavation Serge Lajoie enr. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 14 novembre 2008 de M. Serge Coderre, ingénieur de la firme Enviroservices ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **EXCAVATION SERGE LAJOIE ENR.**, datée du 12 novembre 2008, pour la mise en place d'une installation septique à la caserne numéro 4 située au 6741, boulevard Laurier, le tout pour un montant de 18 604,65\$ (taxes en sus) à être pris à même les surplus réservés – travaux hygiène du milieu. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0324 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-1126-DEC PRÉSENTATION DU BILAN 2007 / DOSSIER  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU le dépôt du *Bilan 2007 de la gestion des matières résiduelles* daté de novembre 2008 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du *Bilan 2007 de la gestion des matières résiduelles* daté de novembre 2008.

Que le rapport intitulé *Bilan 2007 de la gestion des matières résiduelles* soit déposé auprès de la Commission du développement durable et de l'environnement pour fins de commentaires.

Que copie du rapport intitulé *Bilan 2007 de la gestion des matières résiduelles* soit transmise à la Communauté métropolitaine de Montréal.

---

**CE-2008-1127-DEC PRÉSENTATION DU BILAN 2008 /  
PROGRAMME DE COMPOSTAGE  
DOMESTIQUE**

ATTENDU le dépôt du projet *Bilan 2008 du programme de compostage domestique* daté de novembre 2008;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du projet *Bilan 2008 du programme de compostage domestique* daté de novembre 2008.

Que ce programme soit maintenu pour 2009 et qu'un budget de 14 000\$ soit prévu à cet effet.

Que la Ville de Terrebonne se procure le même nombre de composteurs et de guides qu'en 2008, soit trois cents (300) unités.

Que quatre (4) soirées publiques d'information, dispensées par une entreprise spécialisée, soient autorisées pour 2009.

Que copie de la présente résolution et du rapport intitulé *Bilan 2008 du programme de compostage domestique* soit transmise à la Commission du Développement durable et de l'environnement ainsi qu'à la Communauté métropolitaine de Montréal.

---

**CE-2008-1128-DEC PRÉSENTATION DU BILAN 2008 /  
PROGRAMME DE SUBVENTION DES  
COUCHES RÉUTILISABLES**

ATTENDU le dépôt du projet *Bilan 2008 du programme de subvention des couches réutilisables* daté de novembre 2008;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du projet *Bilan 2008 du programme de subvention des couches réutilisables* daté de novembre 2008.

Que ce programme soit maintenu pour 2009, et ce, pour une période triennale et qu'un budget de 10 000\$ soit prévue à cet effet.

Que cette subvention soit étendue à tous les types de couches réutilisables.

Que ce programme soit renommé « Programme de subvention pour les couches réutilisables ».

Que soit indiqué clairement dans les communications que le programme vise tous les types de couches réutilisables.

Que soit maintenu l'effort de communication au niveau actuel.

Que soit maintenue l'offre aux parents d'enfants de moins de deux (2) ans, les familles qui ont des enfants plus âgés en 2009 ayant profité de ce programme en 2008.

Que soit maintenue la possibilité aux femmes enceintes qui doivent accoucher en 2009 de pouvoir réserver leur place, et ce, afin d'éviter qu'elles soient pénalisées advenant le cas où le budget annuel soit épuisé avant leur date d'accouchement.

Que copie de la présente résolution et du rapport intitulé *Bilan 2008 du programme de subvention des couches réutilisables* soit transmise à la Commission du développement durable et de l'environnement ainsi qu'à la Communauté métropolitaine de Montréal.

---

**CE-2008-1129-DEC    PROBLÉMATIQUE DES VERS BLANCS /  
COMpte    RENDU    DE    LA    SOIRÉE  
D'INFORMATION DU 23 JUILLET 2008**

ATTENDU le dépôt du compte rendu de la soirée d'information sur les vers blancs, tenue le 23 juillet 2008;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du compte rendu de la soirée d'information sur les vers blancs tenue le 23 juillet 2008 et accepte également les recommandations suivantes :

- 1) de reporter cette activité pour 2009 et offrir deux (2) soirées d'information ;
- 2) de vérifier avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs leur intérêt et leur disponibilité pour participer aux conférences 2009 (biologistes) ;
- 3) de faire des recherches sur l'écologie du Hanneton européen et du Hanneton commun et une revue de littérature sur les tendances (2009) abondance, etc.) ;
- 4) de préparer une présentation destinée aux citoyens et utiliser les ressources humaines internes et externes ;
- 5) de prendre à même le budget existant et prévu pour le contrôle des insectes piqueurs un montant ne dépassant pas 3 500\$ pour les frais de communication et de conférence.

Que ce rapport d'activité soit déposé auprès de la Commission du développement durable et de l'environnement pour fins de commentaires.

---

**CE-2008-1130-DEC    TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ / SURFACEUSE  
SODECT**

ATTENDU QUE le 7 avril 2008, la Ville de Terrebonne donnait, à titre de subvention, la surfaceuse attitrée à l'aréna de Terrebonne, et ce, en vertu de la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-366-DEC ;

ATTENDU QUE la SODECT désire désormais immatriculer le véhicule ;

ATTENDU QUE la Société de l'Assurance-Automobile du Québec exige un acte de transfert de propriété en bonne et due forme entre les parties ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la rédaction d'un acte de transfert de propriété, sous seing privé, entre la Ville de Terrebonne et la SODECT relativement au transfert de propriété en faveur de la SODECT d'une surfaceuse mentionnée à la résolution numéro CE-2008-366-DEC.

Que M. Georges Paradis, contremaître au service mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les documents de transfert de propriété du véhicule.

---

**CE-2008-1131-DEC    PERMISSION            1402-024/318798            /  
CONSTRUCTION    D'UN    FOSSE    DANS  
L'EMPRISE DE LA LIGNE DE TRANSPORT /  
PROLONGEMENT DES SERVICES POUR LA  
MAISON DES SOINS PALLIATIFS**

ATTENDU la nécessité de la construction d'un fossé en bordure de l'emprise de la société Hydro-Québec au sud du chemin Saint-Charles ;

ATTENDU QUE ces travaux sont nécessaires dans le cadre du prolongement des services pour la maison des soins palliatifs ;

ATTENDU QUE la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et associés inc. a déposé des plans pour approbation à la société Hydro-Québec Trans-Énergie ;

ATTENDU QUE le projet a été accepté par la société Hydro-Québec Trans-Énergie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la permission numéro 1402-024/318798 à intervenir avec la société Hydro-Québec Trans-Énergie pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus.

Une copie de ladite entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2008-1132-DEC    PERMISSION            1402-024/318986            /  
INSTALLATION            DE            CONDUITES  
SOUTERRAINES D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC,  
PAVAGE ET BORDURE / RUE DES GRANDS-  
PRÉS**

ATTENDU la nécessité de l'installation de conduites souterraines, d'égouts et d'aqueduc, de pavage et bordure dans l'avenue des Grands-Prés ;

ATTENDU QUE la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et associés inc. a déposé des plans pour approbation à la société Hydro-Québec Trans-Énergie ;

ATTENDU QUE le projet a été accepté par la société Hydro-Québec Trans-Énergie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la permission numéro 1402-024/318986 à intervenir avec la société Hydro-Québec Trans-Énergie pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus.

Une copie de ladite entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2008-1133-DEC    AUTORISATION DE SIGNATURE / SERVITUDE  
D'ÉGOUT PLUVIAL / RUE DE L'ABRICOTIER /  
PROJET LES COURS DU RUISSEAU NOIR**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude en faveur de la Ville pour l'entretien et la réparation de la conduite d'égout pluvial existante sur une partie du lot 3 988 948 du cadastre du Québec ; ladite partie de lot est démontrée au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 20166 de ses minutes.

Que Me Magdeleine Lamarre, notaire, soit et est mandatée pour la préparation de l'acte de servitude.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge du promoteur.

---

**CE-2008-1134-REC    MANDAT DE CONTRÔLE QUALITATIF DES  
MATÉRIAUX / VIADUC 344 / CHEMIN SAINT-  
CHARLES / ENTENTE VILLE ET MINISTÈRE  
DES TRANSPORTS**

ATTENDU la construction du viaduc de la route 344 et chemin Saint-Charles;

ATTENDU QU'un ingénieur doit être mandaté pour la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE selon l'article 5 b) du protocole 84.305, le ministère des Transports accorde les mandats d'honoraires professionnels pour la surveillance des travaux et le contrôle des matériaux et aux articles 4 m) et 4 l), la Ville de Terrebonne doit assumer et payer directement les sociétés mandatées par le ministère;

ATTENDU QUE selon la lettre du 7 novembre 2008, le ministère des Transports indique que l'offre de service de Groupe Qualitas inc. au montant de 241 000\$ (taxes en sus) est acceptée;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil de rendre disponible le budget de 241 000\$ (taxes en sus) afin de payer les frais de contrôle qualitatif des matériaux pour le viaduc de la route 344 et chemin Saint-Charles à la firme Groupe Qualitas inc. Que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement numéro 382. À cet effet, le

certificat de disponibilité de crédits no 2008-0329 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-1135-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES /  
CONSTRUCTION DE CONDUITES  
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DOMESTIQUE ET  
PLUVIAL, DE FONDATION DE RUE, DE  
PAVAGE, DE FEUX DE CIRCULATION ET  
D'ÉCLAIRAGE SUR LE BOULEVARD  
LAURIER**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 369-07-2008 adoptée le 14 juillet 2008 acceptant la soumission de la compagnie Construction Percan inc. pour la construction de conduites d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial, fondation de rue, réfection de pavage, bordures, trottoirs, éclairage et feux de circulation sur le boulevard Laurier, pour un montant de 1 667 033,94\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a demandé des modifications suite à l'ouverture des soumissions ;

ATTENDU QUE la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. a présenté les avis de changements numéros 1 à 12 ainsi que les quantités supplémentaires suite aux demandes du ministère des Transports avec des excédents totalisant une somme de 92 238,63\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve les avis de changements numéros 1 à 12 émis par la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 92 238,63\$ (taxes en sus) à la compagnie Construction Percan inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 396. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0328 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-1136-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE /  
PROTOCOLES / ORGANISATION DE LA FÊTE  
NATIONALE AU PARC DUMAIS ET AU PARC  
PHILIPPE-VILLENEUVE / CLUB OPTIMISTE  
LACHENAIE INC. / LES CHEVALIERS DE  
COLOMB DE LA PLAINE**

ATTENDU QUE les protocoles d'entente pour la réalisation de la Fête nationale dans les secteurs de La Plaine et Lachenaie se terminaient en 2008 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer de nouvelles ententes dans le cadre de la réalisation de la Fête nationale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente d'une durée de trois (3) ans à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le Club optimiste Lachenaie inc. concernant l'organisation des festivités entourant la Fête nationale du Québec.

